Envoyé en préfecture le 08/07/2020
Reçu en préfecture le 08/07/2020
Affiché le
ID : 080-258004365-20200625-200625_CS_PVS-AU

somme numérique

Procès-verbal du Comité syndical

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin à 17h00, le Comité syndical du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le vingt-neuf mai, s'est réuni dans la salle des Assemblées de Somme Numérique au 43 Avenue d'Italie à AMIENS (80090), ainsi qu'en visioconférence.

Le Président ouvre la séance à 17h00 et énonce la liste des pouvoirs.

	Présents	**Pouvoirs**	**VOIX**
1	Philippe VARLET	Jean-Claude RENAUX	12
2	Jean-Marie BLONDELLE	Stéphane DECAYEUX	7
3	Hubert CAPELLE	Fabrice FRION	2
4	François DEBEUGNY		1
5	Claude DEFLESSELLE	Hervé MENTION	2
6	Jean-Philippe DELFOSSE	Yannick DESSAINT	2
7	Denis DEMARCY	Isabelle DE WAZIERS	2
8	Jean GORRIEZ		1
9	Olivier JARDE	Annie VERRIER	12
10	Anna-Maria LEMAIRE	Ernest CANDELA	7
11	Laurent PARSIS	Florence RODINGER	7
12	Jean-Dominique PAYEN	Emile FOIREST	2
			57

	Excusés
1	Pascal BOHIN
2	Rémi BOUTROY
3	Ernest CANDELA
4	Gérard CARON
5	Claude CLIQUET
6	Philippe COCQ
7	Bernard DAVERGNE
8	Isabelle DE WAZIERS
9	Stéphane DECAYEUX
10	Yves DERRIEN
11	Yannick DESSAINT
12	Martin DOMISE
13	François DURIEUX
14	Emile FOIREST
15	Fabrice FRION
16	Julien HERNANDEZ
17	James HECQUET
18	Aline JOSSEAUX
19	Frédéric LECOMTE
20	Jean-Christophe LORIC
21	Emmanuel MAQUET
22	Hervé MENTION
23	Patricia POUPART
24	Jean-Claude PRADEILHES
25	Christian PRUD'HOMME
26	Didier REMY
27	Jean-Claude RENAUX
28	Florence RODINGER
29	François ROUILLARD
30	Laurent SOMON
31	Philippe SY
32	Bruno THIBAUT
33	Alain TROUESSIN
34	Annie VERRIER

Envoyé en préfecture le 08/07/2020
Reçu en préfecture le 08/07/2020
Affiché le
ID : 080-258004365-20200625-200625_CS_PVS-AU

1 - Constat du quorum. Pour cette séance, le comité syndical est constitué de 12 élus présents et 10 délégués représentés, soit un total de 57 voix.

Les élus sont informés des règles spécifiques en vigueur pour cette séance :

Cette assemblée est ouverte en présentiel et en visioconférence, dans les conditions fixées par l'ordonnance du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, prise en application de l'article de l'article 11 de la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19. Il est considéré notamment que "le quorum est apprécié en fonction de la présence des membres dans le lieu de réunion mais également de ceux présents à distance" et par ailleurs "il ne peut être recouru qu'au vote au scrutin public".
En outre, les conditions de quorum sont assouplies pour réunir les organes délibérants des collectivités et de leurs groupements : seule la présence d'un tiers des membres est requise (au lieu de la moitié).

S'agissant de la signature des délibérations (ou des maquettes budgétaires qui constituent en elles-mêmes une annexe d'une délibération), il faut se référer aux dispositions de l'article L. 2121-23 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui n'ont pas été modifiées pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire. Ces dernières prévoient que « Elles (les délibérations) sont signées par tous les membres présents à la séance, ou mention est faite de la cause qui les a empêchées de signer ».

Ce contexte étant rappelé, il est précisé que Jean-Dominique PAYEN, Claude DEFLESSELLE et Jean GORRIEZ participent à cette séance en visioconférence et sont donc de ce fait, empêchés de signer, pour eux-mêmes et pour les personnes qui leur ont donné procuration, la feuille de présence ainsi que les feuilles de signature du compte administratif 2019 et du budget supplémentaire 2020.

2 - Désignation du secrétaire de séance du jour : Claude DEFLESSELLE

3 - Le procès-verbal de séance du Comité syndical du 9 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 08/07/2020
Reçu en préfecture le 08/07/2020
Affiché le
ID : 080-258004365-20200625-200625_CS_PVS-AU

I. Délibérations

Avant de commencer les sujets présentés dans l'ordre du jour transmis aux élus, le Président sollicite les membres du Comité syndical pour l'ajout d'un projet de délibération relative à la modification du poste de Chargé de communication. Les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité et procèdent aussitôt à la discussion au sujet de ce nouveau point.

1. Modification de la durée de service hebdomadaire de l'emploi permanent de Chargé de communication

Le Président rappelle qu'une des conclusions de l'audit et des réflexions liées à l'évolution de l'activité du syndicat mixte dans le courant de l'année 2019, a été la nécessité de renforcer la promotion de ses services. Les évènements de ce début d'année 2020 ont conforté la position du syndicat mixte dans la diffusion des services numériques auprès de ses membres. Le Président souhaite ainsi encore accroitre la visibilité du syndicat mixte auprès de ses membres et des partenaires extérieurs. Dans ce contexte, il propose aux membres du Comité syndical d'augmenter la durée hebdomadaire de service de l'emploi permanent de Chargé de communication, qui a été créé en janvier 2016 sur un temps non complet de 21/35e.

Il s'agit également de sécuriser la situation de l'agent en poste par une intégration directe sur le grade d'adjoint administratif et le nommer stagiaire dès que possible. Le syndicat mixte a recueilli l'accord de l'agent pour cette évolution de son emploi et de la durée hebdomadaire de service.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident que l'emploi permanent de Chargé de communication est à temps complet à partir du 1er juillet 2020.

Adoptée à l'unanimité

Propos introductifs du Président

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

C'est dans des circonstances doublement exceptionnelles, si vous me permettez cette expression, que se réunit aujourd'hui notre comité syndical.

Une première fois exceptionnelle, car nous sortons d'une crise sanitaire sans précédent qui a bousculé l'agenda économique et social et va affecter longtemps les activités humaines.

Une deuxième fois exceptionnelle, car le processus électoral n'a pas encore pu aller à son terme, et j'ai dû me résoudre à convoquer le comité syndical tel qu'il existait avant les élections municipales pour adopter notre compte administratif et notre budget supplémentaire en particulier.

Somme Numérique, depuis le mois de mars, a pu continuer à fonctionner par le télétravail généralisé du 16 mars au 11 mai puis par un retour progressif « à la normale » ou à peu près entre le 11 mai et le 22 juin.

Envoyé en préfecture le 08/07/2020
Reçu en préfecture le 08/07/2020
Affiché le
ID : 080-258004365-20200625-200625_CS_PVS-AU

Je ne vais pas reprendre ici tout le fil des évènements survenus durant cette période. Vous trouverez dans le dossier du comité syndical un rapport du directeur consacré à cette période. Je voudrais plus directement vous donner les premières conclusions que nous pouvons en tirer :

1. La première conclusion est un retard dans la mise en œuvre du SDTAN 2 de 3 à 4 mois. Aujourd'hui nous pouvons assurer que la commercialisation sur Cayeux-sur-Mer, Saint-Valéry-sur-Somme, Doullens, Péronne et Montdidier démarrera au 1er décembre 2020. Nous travaillons à la révision du planning des opérations suivantes, qui sera communiqué vraisemblablement lors de l'installation de notre prochain comité syndical.
   Par contre, et c'est ce qui doit nous rendre notre optimisme, nous constatons d'ores et déjà que la demande des particuliers pour passer à la fibre n'a pas diminué, bien au contraire, et les commandes auprès des opérateurs ont repris de manière soutenue dès le mois de mai. Ainsi le moteur économique de notre projet a redémarré et il va être encore accéléré par l'arrivée de l'opérateur FREE à partir du 6 juillet 2020.
   A cette date, tous les opérateurs commerciaux d'envergure nationale seront donc présents sur notre réseau.

2. L'activité sur les Espaces Numériques de Travail a explosé pendant la crise. Nous sommes passés de cent mille connexions par mois à cent mille connexions par jour. Notre activité s'est avérée totalement indispensable à la continuité pédagogique et éducative, ce qui a été reconnu officiellement par Madame la Rectrice dans une interview accordée au JDA, journal d'Amiens Métropole.

3. Pour les services aux collectivités le bond n'a pas été aussi spectaculaire mais n'en a pas moins été tout aussi réel. Notre action a permis à beaucoup de secrétaires de mairie de pratiquer le télétravail, et nous avons déployé en urgence de nouveaux services. Une des réflexions que nous souhaitons poursuivre avec nos partenaires et nos membres porte justement sur ce qui devrait constituer aujourd'hui le « minimum vital numérique » dont toute commune et tout établissement public local devraient être dotés.

Ainsi, nous sortons de la crise sanitaire avec le sentiment que l'utilité de Somme Numérique s'est transformée en un besoin indispensable pour que nos communes et nos écoles puissent travailler de manière sécurisée et sans être sous la coupe de ce qu'on appelle les GAFA, ces gérants du Net qui imposent leurs solutions et sont en situation d'usurper ou de laisser fuir les données de leurs clients. Nous sommes devenus aujourd'hui un rempart efficace contre ces dangers.

Aussi, avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, je vous propose de visionner le film d'animation que vous avons mis au point pendant le confinement pour présenter le catalogue des services de Somme Numérique.

Ce film est disponible sur le site de Somme Numérique au lien suivant :

https://www.sommenumerique.fr/e-administration/

Envoyé en préfecture le 08/07/2020
Reçu en préfecture le 08/07/2020
Affiché le
ID : 080-258004365-20200625-200625_CS_PVS-AU

2. Compte de gestion 2019

Considérant que les chiffres du Compte Administratif propres à l'exercice 2019 sont concordants avec ceux du Compte de Gestion 2019 de Madame le Trésorier du Grand Amiens et amendes, les membres du comité syndical décident d'arrêter le compte de gestion 2019.

Adoptée à l'unanimité

3. Compte administratif 2019

Pour la présentation du compte administratif de l'exercice 2019, les membres du Comité syndical ont à disposition la synthèse des résultats de chaque budget. Au-delà des chiffres, le bilan de cet exercice est retracé dans un rapport d'activité transmis aux élus et présenté en synthèse en séance.
Les résultats n'appelant plus d'observation de la part des élus, le Président propose de se retirer et de laisser la présidence de séance à Laurent Parsis. Les membres du Comité syndical désignent à l'unanimité le vice-président Monsieur Laurent Parsis pour présider l'assemblée lors du vote du projet de délibération portant sur les comptes 2019. L'assemblée est ainsi composée de 11 élus votants pour 20 élus représentés, totalisant 45 voix.

Considérant que le Compte Administratif 2019 retrace des écritures dont la conformité avec le Compte de Gestion 2019 de Madame le Trésorier du Grand Amiens et amendes a été vérifiée,
Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent le compte administratif 2019 du syndicat mixte Somme numérique.

(en euros)		Résultat Brut	Restes à Réaliser	Résultat Net
Budget Principal	Investissement	- 611 553,96	205 845,65	-405 708,31
	Fonctionnement	747 836,88	0,00	747 836,88
	TOTAL	**136 282,92**	**205 845,65**	**342 128,57**
Budget Annexe	Investissement	5 538 575,40	1 666 801,23	7 205 376,63
	Fonctionnement	1 494 534,14		1 494 534,14
	TOTAL	**7 033 109,54**	**1 666 801,23**	**8 699 910,77**

Adoptée à l'unanimité

Le Président réintègre la séance et remercie l'assemblée pour leur confiance.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2019

L'excédent de fonctionnement du Compte Administratif de l'exercice écoulé doit être affecté conformément aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.
Après en avoir délibéré les membres du Comité syndical décident de l'affectation des résultats de l'exercice 2019 dans les conditions suivantes :

- L'excédent de fonctionnement du Budget Principal constaté au Compte Administratif d'un montant de 747 836,88 € est affecté pour un montant de 405 708,31 € sur la ligne 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour couvrir le déficit net d'investissement. Le solde pour un montant de 342 128,57 € est affecté sur la ligne 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».
- L'excédent de fonctionnement du Budget Annexe constaté au Compte Administratif d'un montant de 1 494 534,14 € est affecté sur la ligne 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Envoyé en préfecture le 08/07/2020
Reçu en préfecture le 08/07/2020
Affiché le
ID : 080-258004365-20200625-200625_CS_PVS-AU

Adoptée à l'unanimité

5. Contribution ENT de l'année scolaire 2019-2020

Le service ENT a été fortement sollicité pour assurer la continuité éducative en période d'urgence sanitaire depuis début mars. Dans ce contexte, le Président a pris l'initiative de créer près de 10 000 comptes élèves sur la plateforme mutualisée, permettant d'ouvrir l'accès aux ENT à la totalité des élèves du primaire du département de la Somme.
La création de ces comptes n'a pas eu un fort impact budgétaire puisque l'abonnement a été facturé au prorata temporis pour la fin de l'année scolaire (9 520€).
Par contre, les **usages de la plateforme et de ses contenus pédagogiques** ont explosé pendant cette période pour l'ensemble de la communauté éducative, les enseignants, les élèves et de leurs parents (de 100 000 connexions par mois à 100 000 par jour). Par ailleurs, le syndicat mixte avait engagé depuis juillet 2019 une **évaluation du dispositif et de ses usages** avec le cabinet KPMG. Un premier bilan avait été remis à la veille de la crise sanitaire. Dans ce contexte et afin de tirer de nouvelles conclusions et des enseignements de cette période, une nouvelle mission va être confiée à KPMG. Enfin, le Président a lancé une opération de **mise à disposition de clés 4G** avec un abonnement de 5Go de data mensuelle jusqu'au 31 juillet 2020, pour les familles identifiées par les collectivités ou les écoles.
Ce sont ces derniers éléments qui engendrent une augmentation du coût du service sur cette année scolaire.

Pour rappel, cette contribution a été fixée à 6,50€ pour l'année scolaire 2018-2019 et 10,50€ pour les collectivités non membres.

Objet	Montant € TTC
Compte élève plateforme ENT	46 523,05
Redevance EDUCLEVER	96 702,88
La Fée du Net	23 936,67
Edumedia	20 935,37
Universalis	37 220,36
Chef de projets	83 054,81
Assistance administrative	39 869,60
Charges annexes et frais de mission	6 000,00
CANOPE	20 000,00
Evaluation	50 840,00
Mise à disposition de clés 4G	8 000,00
TOTAL dépenses année scolaire 2019-2020	433 082,74
Subvention FEDER 40%	167 674,21
Solde à la charge des membres	**265 408,53**
Somme due par élève pour l'année scolaire 2019 - 2020 € TTC	**7,40**

Les charges qui découlent de ce bilan financier sont réparties entre les 35 873 élèves qui bénéficiaient du service avant la période d'urgence sanitaire.
Par ailleurs, 4334 comptes ont été créés pour compléter des écoles qui n'étaient pas couvertes à 100% de leurs élèves, une partie des classes n'étant pas encore entrées dans le dispositif. Enfin, l'Education Nationale a identifié 95 « nouvelles » écoles pour 5 634 comptes pour lesquelles l'équipe enseignante n'avait déposé aucun projet pédagogique.

Envoyé en préfecture le 08/07/2020
Reçu en préfecture le 08/07/2020
Affiché le
ID : 080-258004365-20200625-200625_CS_PVS-AU

Une démarche de recueil d'informations et de bilan est en cours afin de déterminer quelles sont les écoles qui souhaitent maintenir leur connexion pour la prochaine année scolaire. A ce jour, toutes les réponses reçues sont positives pour rester dans le dispositif ENT.

Dans ce contexte, le Président propose de répartir les charges nouvelles correspondant à l'augmentation des usages en ce contexte particulier de crise sanitaire et de fixer à 7,40€ par élève la contribution pour cette année scolaire 2019-2020 et 12€ par élève pour les collectivités non membres ou hors département de la Somme.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident de fixer la contribution du service mutualisé des Espaces Numériques de Travail est fixée à 7,40€ par élève pour l'année scolaire 2019-2020, pour les collectivités et établissements situés sur les territoires membres de Somme Numérique, hors comptes créés en mars 2020 dans le contexte de crise sanitaire.

La contribution du service mutualisé des Espaces Numériques de Travail est fixée à 12,00€ par élève pour l'année scolaire 2019-2020, pour les collectivités et établissements du département de la Somme situés en dehors des territoires membres de Somme Numérique ou pour les collectivités et établissements situés sur les territoires membres hors du Département de la Somme (Seine Maritime).

Adoptée à l'unanimité

6. Budget supplémentaire de l'exercice 2020

Le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2020 a pour objet d'intégrer les résultats de l'exercice 2019 constatés au moment du vote du compte administratif, ainsi que d'ajuster les crédits en fonction des prévisions et besoins de la fin de l'année.
Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent le budget supplémentaire 2020, dont la synthèse des crédits se décompose comme suit :

	Crédits votés	Reports 2019 + modifications 2020	Totaux budgets 2020
Budget principal - Fonctionnement	1 152 724,00	292 128,57	1 444 852,57
Budget principal - Investissement	1 049 937,00	836 406,76	1 886 343,76
Budget annexe - Fonctionnement	8 559 965,00	1 889 258,14	10 449 223,14
Budget annexe - Investissement	34 690 000,00	9 533 674,99	44 223 674,99

Adoptée à l'unanimité

7. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Des titres de recette sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal et sur le budget annexe du syndicat mixte. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Le Président propose de les admettre en non-valeur.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident

Envoyé en préfecture le 08/07/2020
Reçu en préfecture le 08/07/2020
Affiché le
ID : 080-258004365-20200625-200625_CS_PVS-AU

- d'approuver l'admission en non-valeur des recettes du budget principal énumérées ci-dessous pour un montant total de 1 680,16€ :

Date du titre	N° titre	Tiers	Objet	Montant TTC	Créance restant due
21/06/2011	84	Communauté de communes de l'Abbevillois	ENT - année scolaire 2010-2011	1 679,04 €	1 679,04 €
2013	T-482540035	LESITE TV	Ordre de reversement	0,20 €	0,02 €
23/12/2013	209	Amiens Métropole	Remboursement matériel ENT _solde bdc 10 lot 3	40 418,93 €	0,70 €
09/02/2015	55	SIVOS les Villers du plateau Nord Albert	Remboursement comptes ENT	7 857,40 €	0,40 €
					1 680,16 €

- d'approuver l'admission en non-valeur des recettes du budget annexe énumérées ci-dessous pour un montant total de 6 382,61€ :

Date du titre	N° titre	Tiers	Objet	Montant TTC	Créance restant due
22/06/2011	61	Communauté de communes de l'Abbevillois	Facture 113 remboursement de travaux de raccordement Fibre optique dépôt	5 454,12 €	2 300,06 €
02/10/2014	124	NCS Nord de France	Facture 158 décompte résiliation marché solution filtrage web	4 078,36 €	4 078,36 €
10/08/2017	263	Mairie de Beuvraignes	Contribution PESV2 2017	73,50 €	0,76 €
09/07/2013	98	Département de la Somme	Contribution 2013_3ème échéance remboursement des annuités d'emprunt	642 082,55 €	0,81 €
30/06/2017	131	Communauté de communes Terre de Picardie	Raccordement Fibre Optique Mairie et Communauté de communes du Santerre Solde	14 466,48 €	0,40 €
12/04/2013	59	Communauté de communes Haute Picardie	Facture 74_ contribution à l' extension du réseau labellis	26 677,43 €	0,01 €
05/12/2014	182	Amiens Ville	Facture 277 contribution à l extension réseau solde caméra archers	11 406,16 €	0,01 €
2017	T-1472001035	ERDF	Ordre de reversement	2,20 €	2,20 €
					6 382,61 €

Adoptée à l'unanimité

8. Opération 100% FttH – approbation de la convention de financement FSN

Le comité syndical a approuvé en juin 2019 la dernière version du plan de financement de l'opération FTTH 2019-2024. L'Agence du Numérique sollicite le syndicat mixte pour une délibération autorisant le Président à signer la convention de financement FSN qui en découle et validant la version finale du plan de financement portant sur l'accord de 36,18M€ de subvention FSN.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent le plan de financement de l'opération permettant d'atteindre l'objectif 100% FTTH est approuvé comme suit :

FSN	36,18	22%
FEDER	3,72	2%
Régions	7,00	4%
Département	6,00	4%
EPCI	23,42	14%
Emprunt	90,60	54%
Total	166,92	100%

Envoyé en préfecture le 08/07/2020
Reçu en préfecture le 08/07/2020
Affiché le
ID : 080-258004365-20200625-200625_CS_PVS-AU

Ce plan de financement consolidé comprend d'une part le déploiement sur le territoire du département de la Somme :

FSN	35,18	22%
FEDER	3,72	2%
Régions	6,00	4%
Département	6,00	4%
EPCI	22,56	14%
Emprunt	89,08	55%
Total	162,54	100%

D'autre part, une partie du programme concerne le déploiement sur le département de Seine-Maritime pour le périmètre de la communauté de communes des Villes Sœurs :

FSN	1,00	23%
Région	1,00	23%
EPCI	0,86	20%
Emprunt	1,52	35%
Total	4,38	100%

Le Président est autorisé à signer toute convention portant sur le financement de l'opération 100% FTTH et notamment tous documents relatifs aux subventions FSN de l'Etat.

Adoptée à l'unanimité

9. Rapport 2018 de la DSP du réseau fibre optique

Le rapport de l'année 2018 de la gestion du réseau d'initiative publique de Somme Numérique remis par Covage Somme a fait l'objet d'une analyse technique et financière avec l'appui du groupement d'assistance à maîtrise d'ouvrage de contrôle de la DSP. Le Président a formulé des mises en demeure afin d'obtenir des informations les plus exhaustives possibles permettant d'apprécier précisément l'activité de Covage Somme sur le réseau de Somme Numérique pendant cette année 2018, notamment en termes de maintenance, d'intégration des données dans le système d'informations, d'exploitation et de commercialisation. Par ailleurs, le Président a également formulé des observations concernant les modalités d'établissement des comptes et de présentation du résultat de Covage Somme. Après de nombreux échanges sur ce rapport, les sujets ont été clos par les derniers courriers envoyés en mai 2020.

C'est dans ce contexte que le Président propose à l'assemblée de prendre acte de cette gestion 2018, avec les réserves qui ont été transmises au délégataire.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical prennent acte du rapport relatif à la délégation de service public du réseau public de communications électroniques en haut et très haut débit pour l'année 2018, avec les réserves remises au délégataire Covage.

Adoptée à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 08/07/2020
Reçu en préfecture le 08/07/2020
Affiché le
ID : 080-258004365-20200625-200625_CS_PVS-AU

10. Règle d'amortissement de la commercialisation du RIP sous forme de co-investissement

Par délibération n°8 du 9 décembre 2019 le Comité syndical approuvait la commercialisation du réseau d'initiative publique sous forme de co-investissement. Cette décision a ouvert la voie à l'opérateur FREE qui en faisant la demande auprès de Covage et qui a désormais passé commande officiellement pour fournir du service très haut débit via le réseau public de Somme Numérique.
Cette forme de commercialisation est intéressante pour le syndicat mixte puisque le contrat de délégation de service public stipule que « le délégataire s'engage à verser au profit du Délégant, à la fin de l'année de souscription de l'IRU par l'Usager, la quote-part de la rémunération perçue auprès des Usagers, allant au-delà du terme de la présente Convention ». La durée d'amortissement de ces IRU a donc toute son importance dans ce calcul.
Or, au moment de son adoption en décembre 2019, des doutes subsistaient encore sur la durée d'engagement souscrite par les opérateurs ; la délibération comporte ainsi une précision concernant la durée de l'amortissement des IRU à prendre en compte qui n'est pas permise par les règles comptables et doit donc être corrigée.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent le principe d'une contractualisation du délégataire Covage avec tout usager du réseau qui en fera la demande, pour une commercialisation du Réseau d'Initiative Publique de Somme Numérique sous forme de co-investissement, pour une durée maximale de 40 ans. La durée prise en compte pour l'amortissement de ces IRU est de 20 ans.

Adoptée à l'unanimité

11. Instauration de la prime exceptionnelle Covid-19

Le décret 2020-570 du 14 mai 2020 permet le versement d'une prime exceptionnelle dans la fonction publique territoriale aux personnels ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.

Le Président rappelle les règles fixées par la règlementation et le contexte pour Somme Numérique.
Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'adopter la proposition du Président d'instaurer cette prime exceptionnelle dans la limite maximale d'un budget de 6 000€.

Adoptée à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 08/07/2020
Reçu en préfecture le 08/07/2020
Affiché le
ID : 080-258004365-20200625-200625_CS_PVS-AU

II. Informations du Président

Délibération du Bureau du 9 mai 2020 après avis de la Commission d'appel d'offres

- **Attribution du marché subséquent n°1 « Fourniture et acheminement de l'électricité »**

Le syndicat mixte a désigné quatre prestataires pour couvrir ses besoins d'électricité pour le bâtiment du 35/43 Avenue d'Italie, comprenant les bureaux et le centre de données : TOTAL, ENERGEM, ENGIE, EDF.

Le contrat en cours arrivant à échéance au 30 avril 2020, un premier marché subséquent inscrit dans le cadre de l'Accord-cadre portant sur la fourniture d'électricité et les services associés a été lancé le 31 mars 2020 pour mettre en concurrence les titulaires et en désigner un pour un début d'exécution au 1er mai 2020.

Considérant l'avis émis par la Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution du présent marché et après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'attribuer le marché subséquent n°1 « fourniture et acheminement de l'électricité pour le bâtiment sis 35/43 Avenue d'Italie à Amiens » à la société ENERGEM.

Adoptée à l'unanimité

- **Attribution du marché de « Solution de routage IP et interconnexion de sites publics »**

Dans le cadre de la construction de son réseau de fibre optique public, le syndicat mixte relie les sites publics de ses membres dans le cadre d'un Groupement Fermé d'Utilisateurs et leur fournit un service très haut débit via deux liens de Transit IP. Ce service est supervisé par l'infogérant du centre serveurs de Somme Numérique via des équipements de routage IP. Ces équipements encore actuellement fonctionnels (Brocade MLX) sont déclarés par le constructeur comme en fin de vie. Il convient donc de les remplacer.

Le présent marché a pour objet de fournir au syndicat mixte Somme Numérique une nouvelle solution de routage IP ainsi que des équipements de terminaison pour la mise en œuvre de ses services d'interconnexion de sites publics

Le présent marché est lancé sur la base d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande. Il donnera lieu à la conclusion d'un accord-cadre d'une durée de 4 ans. 5 candidats ont déposé une offre pour ce marché.

Considérant l'avis émis par la Commission d'Appel d'Offres émis pour cette consultation et après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'attribuer l'accord-cadre mono-attributaire « Solution de routage IP et interconnexion de sites publics » est attribué à la société CRT.

Adoptée à l'unanimité

Décisions du Président – attribution de marchés en procédure adaptée

- 19 février 2020 – Fourniture, pose et déplacement de panneaux de communication FTTH

Le présent marché a pour objet la fourniture de panneaux de communication, la pose et le déplacement selon le déroulement du projet FTTH de Somme Numérique. Le présent accord-cadre est exécutoire à compter de la date de réception de sa notification par le titulaire pour une durée de 2 ans maximum. Le premier marché subséquent du présent accord-cadre comprend la validation de la mise en forme et du contenu du panneau, la fourniture de 165 panneaux et leur installation dans les communes concernées, comprenant également les démarches administratives préalables.

Envoyé en préfecture le 08/07/2020
Reçu en préfecture le 08/07/2020
Affiché le
ID : 080-258004365-20200625-200625_CS_PVS-AU

Au fur et à mesure de la réalisation des travaux, le syndicat mixte so[illisible] le déplacement de ces panneaux ou la fourniture de nouveaux panneaux avec la désignation des communes concernées. Le présent marché est attribué à la société SIGNAUX GIROD pour un montant de 33 856,35€ HT permettant de couvrir le besoin initial.

- 13 mars 2020 - Attribution du marché « Aménagement technique du Data Center »

Le présent marché a pour objet de réaliser des aménagements techniques dans le Data center de Somme Numérique situé à Amiens.

- ✓ Lot 1 : renouveler la solution de Gestion Technique Centralisée
- ✓ Lot 2 : remplacer les unités de distribution d'énergie
- ✓ Lot 3 : fournir et poser une distribution interne de fibre optique

Il est conclu sous la forme d'un accord cadre mono-attributaire d'une durée de 4 ans, permettant de couvrir ces besoins, encadrés par les montants suivants :

- Lot 1 : 30 000€ HT à 70 000€ HT
- Lot 2 : 30 000€ HT à 70 000€ HT
- Lot 3 : 15 000€ HT à 40 000€ HT

En conclusion de l'analyse des offres reçues, le présent accord-cadre est attribué à la société SPIE pour les lots 1, 2 et 3, pour un montant global initial de 93 753,43€ HT.

- 4 mai 2020 - Attribution du marché Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du transfert d'une salle opérateurs du RIP de Somme Numérique

Le syndicat mixte souhaite déplacer son cœur de réseau fibre optique du local actuel sis au 1er étage du bâtiment 83 rue Saint Fuscien à son nouveau local 43 Avenue d'Italie à Amiens. Il recherche une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagner et associer son délégataire COVAGE dans sa démarche :

- ✓ Etat des lieux de l'existant
- ✓ Programme de création du nouveau Cœur de réseau
- ✓ Construction du Plan Projet
- ✓ Passation des marchés et suivi des travaux
- ✓ Coordination des opérations de transfert

Le présent marché est attribué à la société EGIS, pour un montant global de 197 750€ HT

Le Président demande aux membres du Conseil syndical s'ils souhaitent traiter de **sujets complémentaires**.
A ce titre, Olivier JARDE intervient pour appeler le syndicat mixte Somme Numérique à l'anticipation et la réflexion sur les usages à venir autour de la 5G. Cette technologie pourrait en effet intervenir en complément de la fibre et Olivier JARDE souhaite que le département se positionne en avance de phase pour s'assurer une bonne couverture par les opérateurs de services. Somme Numérique pourrait être facilitateur, notamment pour le raccordement en fibre optique des antennes dédiées.
Le Président indique que ce sujet fait l'objet de points d'information réguliers au niveau de l'AVICCA ; il en fera un retour prochainement aux élus de Somme Numérique.

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, le Président lève la séance à 18h55.